

**Le réseau territorial du Défenseur des droits dans les Alpes Maritimes**

Vous souhaitez saisir le Défenseur des droits, contactez un délégué ou une déléguée de proximité :

**NICE**

- **Patrick Mergen, Centre Administratif de la Préfecture des Alpes-Maritimes,**  
Les lundis et jeudis matin.  
Adresse : 147, avenue du Mercantour – 06200 Nice.  
Tél : 04 93 72 22 74 - Mail : [patrick.mergen@defenseurdesdroits.fr](mailto:patrick.mergen@defenseurdesdroits.fr)
- **Serge Kroichvili, Centre Administratif de la Préfecture des Alpes-Maritimes,**  
Les mardis matin, tous les 15 jours  
Adresse : 147, avenue du Mercantour – 06200 Nice.  
Tél : 04 93 72 22 74 - Mail : [serge.kroichvili@defenseurdesdroits.fr](mailto:serge.kroichvili@defenseurdesdroits.fr)
- **Antoine MIGALE, Maison de Justice et du Droit de Nice l’Ariane**  
Les jeudis matin, et les 1<sup>er</sup> et 3<sup>es</sup> mardis AM.  
Adresse : 52, rue Anatole de Mongie – 06300 Nice.  
Tél : 04 97 00 03 90 – Mail : [antoine.migale@defenseurdesdroits.fr](mailto:antoine.migale@defenseurdesdroits.fr)
- **Georges SAUBAUX, Maison du Département de Nice centre.**  
Les jeudis de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h.  
Adresse : 6, avenue Max Gallo – 06300 Nice.  
Tél : 04 97 20 18 80 – Mail : [georges.saubaux@defenseurdesdroits.fr](mailto:georges.saubaux@defenseurdesdroits.fr)
- **Pierre BERNARDY, Resto du cœur, 21 rue Dabray 06000 Nice.**  
Les mardis et jeudis matin de 9h à 12h.  
Adresse : 21, rue Dabray – 06000 Nice.  
Tél : 04 93 80 03 67 – Mail : [pierre.bernardy@defenseurdesdroits.fr](mailto:pierre.bernardy@defenseurdesdroits.fr)

**COLOMARS**

- **Pierre BERNARDY, France services -Colomars**  
le dernier vendredi matin de chaque mois  
Adresse : 1, place de la Madone – 06670 Colomars  
Tél : 04 93 37 82 42 – Mail : [pierre.bernardy@defenseurdesdroits.fr](mailto:pierre.bernardy@defenseurdesdroits.fr)

**CANNES :**

- **Bernard DI MILLA, Point Justice et de Cannes**  
Les lundis de 9h à 12h et de 13h à 17h.  
Adresse : 2, rue de la Verrerie – 06150 Cannes La Bocca.  
Tél : 04 89 82 22 00 – Mail : [bernard.dimilla@defenseurdesdroits.fr](mailto:bernard.dimilla@defenseurdesdroits.fr)

## ANTIBES :

- **Gérard MARTIN, Point justice d'Antibes**

Les jeudis + 1 jeudi par mois à Valbonne et Vallauris

Adresse : 80, 2° rue Quartier Nova Antipolis – 06600 Antibes.

Tél : 04 92 19 75 40 – Mail : [gerard.martin@defenseurdesdroits.fr](mailto:gerard.martin@defenseurdesdroits.fr)

## MOUANS-SARTOUX

- **Jean-Marie CIBRARIO-LELIO, Espace Activités Emploi**

Adresse : 39, avenue de Cannes – 06370 Mouans-Sartoux.

Tél : 04 92 92 47 28 – Mail : [jean-marie.cibrario@defenseurdesdroits.fr](mailto:jean-marie.cibrario@defenseurdesdroits.fr)

## GRASSE

- **Jean-Marie CIBRARIO-LELIO, Sous-préfecture,**

Adresse : 3, avenue du Général de Gaulle – 06130 Grasse

Tél : 04 92 42 32 29 – Mail : [jean-marie.cibrario@defenseurdesdroits.fr](mailto:jean-marie.cibrario@defenseurdesdroits.fr)

## MENTON

- **Lucien DI LUCA, Maison du Département**

Les 2° et 4° mardis de chaque mois

Adresse : 4, rue Victor Hugo – 06500 Menton

Tél : 04 89 04 30 10 – Mail : [lucien.di-luca@defenseurdesdroits.fr](mailto:lucien.di-luca@defenseurdesdroits.fr)

**Vous êtes un professionnel, un partenaire institutionnel, vous pouvez aussi contacter :**

- **Laurence HUDRY, cheffe de pôle régional PACA/Corse par intérim**

[laurence.hudry@defenseurdesdroits.fr](mailto:laurence.hudry@defenseurdesdroits.fr) ou par téléphone au 07 88 58 38 68

Les délégués reçoivent gratuitement et sur rendez-vous toutes les personnes ayant des questions concernant :

- les relations avec les services publics ;
- la défense des droits de l'enfant ;
- la lutte contre les discriminations ;
- le respect de la déontologie par les forces de sécurité (uniquement le traitement des refus de plaintes et les propos déplacés).

Lorsqu'ils sont saisis, les délégués répondent aux demandes du public de deux manières :

- lorsque la demande n'est pas recevable, les délégués informent et orientent le demandeur vers les organismes compétents ;
- lorsque les conditions de compétences et de recevabilité sont réunies, ils peuvent traiter la réclamation par la voie du règlement amiable (médiation) en vue d'instaurer un dialogue entre les deux parties et de trouver un accord au litige qui les oppose.

Enfin, ils ont pour mission de mener des actions de communication et d'information du public, ainsi que des actions de promotion des droits auprès des partenaires du Défenseur des droits.

**Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique  
du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008**

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Victimes ou témoins de discriminations : les juristes du Défenseur des droits écoutent, accompagnent et orientent gratuitement les personnes au 39 28 ou sur [www.antidiscriminations.fr](http://www.antidiscriminations.fr)

